

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt cinq juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Maurice-la-Souterraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Evelyne AUGROS, maire.

Date de convocation : 20 juillet 2023

Présents : Mme AUGROS Evelyne, Mme BEISSAT Marilyne, Mme BOUCHAUD Stéphanie, M. BOUDET Benoît, Mme CAILLAUD Séverine, M. GENTY Philippe, M. LUCAT Jean-Philippe, Mme MAURICI Cécile, M. MOURIOUX Gabriel, M. PENNY Nicolas, M. VOISIN Stéphane

Excusés : M. AUVERLOT Fabrice, Mme GRELLIER Christelle (a donné pouvoir à Mme MAURICI Cécile), Mme SIMONNEAU Agnès

Absent : M. RENAUD Gérard

Mme Cécile MAURICI est élue secrétaire de séance.

## 1. **Approbation du compte-rendu du 23 juin 2023**

Le compte-rendu de la réunion du 23 juin 2023 est lu et approuvé.

## 2. **Devis lots 3, 4 et 7 du marché d'aménagement du groupe scolaire**

Les lots 3, 4 et 7 du marché d'aménagement du groupe scolaire ayant été déclarés infructueux lors du conseil municipal du 23 juin, un devis a été demandé pour chacun des 3 lots.

Mme le maire présente les devis reçus :

N° lot	Descriptif du lot	Entreprise	Montant de la tranche ferme HT	Montant de la tranche conditionnelle HT
3	Charpente métallique	ACL Montage	34 500,00 €	
4	Couverture-bardage	Grizon	43 273,25 €	5 815,00 €
7	Plâtrerie-doublage-faux plafond	Eiffage	22 000,00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les 3 offres présentées ci-dessus et autorise Mme le maire à signer les devis correspondants.

## 3. **Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du groupe scolaire**

Mme le maire présente au conseil municipal l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du groupe scolaire, qui fixe de manière définitive les honoraires basés sur le montant des travaux définis par l'avant-projet définitif, soit 420 420 € HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant n°2 qui fixe le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre à 47 447,21 € HT.

## 4. **Installation d'un poêle à granulés dans le logement au n°20 Grand'Rue**

Le logement situé 20 Grand'Rue est en cours de réfection. Il est proposé de faire installer un poêle à granulés. Le devis de l'entreprise BST comprenant la fourniture et la pose d'un poêle à granulés 6KW avec la fumisterie s'élève à 4 102,44 € HT.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis ci-dessus présenté.

## 5. **Paiement de factures en investissement**

Le conseil municipal décide de payer en investissement :

- un meuble commandé pour l'école d'un montant de 330,72 € HT chez Nathan ;
- une tarière KPC d'un montant de 415,83 € HT commandée chez Agri 23.

## 6. **Vente de 2 parcelles contigües du lotissement les Aubépines**

M. DELATTRE Cyril et Mme GAUTHIER Tiphaine souhaiteraient acquérir 2 parcelles contigües du lotissement pour construire leur maison, car la superficie d'un seul lot ne correspond pas à leur projet.

Le conseil municipal accepte de vendre les lots n° 7 et 8, qui sont les plus petits du lotissement, pour la construction d'un seul pavillon.

## 7. **Tarifs de la cantine et de la garderie**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les tarifs actuels, soit :

- Repas cantine : 3 €/enfant, 3€ AESH et 5,50 €/adulte ;
- Garderie : 1,70 € /jour et 57 €/trimestre.

## 8. **Questions diverses**

### • **Travaux dans la cour de l'école**

Les racines des tilleuls situés dans la cour de l'école soulèvent le bitume, ce qui présente un risque de chute pour les enfants. Afin de garantir la sécurité des enfants, le conseil d'école a demandé d'enlever les arbres cet été et de replanter 2 ou 3 arbres plus adaptés cet automne. Le conseil municipal considère que cette solution radicale n'est pas adaptée aux enjeux environnementaux. Par ailleurs une telle intervention est impossible à réaliser dans les délais impartis en rendant la cour dans un état viable pour la rentrée : les racines allant très loin, ceci conduirait à arracher l'enrobé au moins sur la moitié de la surface de la cour. Indépendamment des aspects financiers, aucune entreprise n'est en mesure de refaire la cour au mois d'août, quelle que soit la finition choisie pour le sol.

En conséquence le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas enlever les deux tilleuls et de mettre en œuvre la solution palliative déjà utilisée il y a quelques années, qui consiste à couper les racines horizontales qui posent problème et à faire des raccords en enrobé à froid pour rétablir la planéité de la cour afin d'assurer la sécurité des enfants.

### • **Aire de jeux**

Une aire de jeux pour jeunes enfants a été aménagée à l'emplacement de l'ancien terrain de tennis, à proximité du citystade. Elle est en service après contrôles réglementaires. Une table de ping-pong a également été installée, ainsi que des tables de pique-nique. L'aménagement se poursuivra avec l'engazonnement du terrain et l'ajout de bancs.

### • **Aménagement du carrefour du bourg**

Les travaux d'aménagement d'un rond-point au carrefour du bourg, votés par le conseil municipal le 10 mars 2023, seront réalisés au cours de la deuxième quinzaine d'août par l'entreprise Zebra Concept.

### • **Emploi saisonnier**

Lucas CHERVY est recruté en tant que saisonnier au service technique de la commune pour un mois.

La secrétaire de séance,  
Cécile MAURICI